

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Développement durable et aménagement de l'espace
 - A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides
 - B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides
 2. Tourisme
 - A. Développement des activités de pleine nature : demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région
 3. Culture
 - A. Arche des Métiers et Ecole du Vent : demande de subvention 2018 au Département de l'Ardèche
 - B. Arche des Métiers : demande de subvention 2018 à la Région
 - C. Aménagement des locaux d'animation de l'Ecole du Vent : demande de subvention
 4. Eau / Assainissement
 - A. Signature d'une convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Borée pour l'alimentation du hameau de Serre (Chanéac)
 - B. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention
 - C. Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de St Agrève, Intres et St Julien Boutières : demande de subvention
 - D. Avenant n° 4 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur l'ex-Pays du Cheylard
 5. Travaux
 - A. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants
 - B. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants
-

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN.

Absent excusé représenté : M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE.

Absent excusé : M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

1. Développement durable et aménagement de l'espace

En l'absence de Frédéric Picard, M. le Président laisse la parole à Florent Soubrillard.

A. Appel à projet Solaire thermique : attribution d'aides

Florent Soubrillard rappelle les engagements du conseil communautaire dans le programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », ainsi que le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers adopté dans le cadre de l'appel à projet Solaire thermique.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers présentés dans le tableau joint en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier les personnes concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Florent Soubrillard signale que ces deux nouvelles attributions porteront à 8 le nombre de dossiers instruits en 2017. La clôture de l'appel à projet est fixée au 15 juin 2018 et, au vu des estimations de départ, quasiment autant de dossiers pourront encore être aidés.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans le tableau joint en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides

Florent Soubrillard rappelle l'adoption par le Conseil communautaire du règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises Val'Eyrieux », dans le cadre du programme TEPCV.

Il est proposé au Bureau d'approuver les premiers dossiers de cet appel à projet, tels que détaillés en Annexe 1, sous réserve de signature par la Région de la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques directes par la Communauté de communes dans le cadre de la loi NOTRe et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Florent Soubrillard précise qu'une enveloppe globale de 170 000 € est allouée à cet appel à projet. Le total des aides proposées ce jour atteint 60 032,39 €.

[Monique Pinet ne prend pas part au vote.]

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en annexe 2, sous réserve de signature par la Région de la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques directes par la Communauté de communes ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

2. Tourisme

A. Développement des activités de pleine nature : demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région

M. le Président rappelle que la Région a décidé de créer un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, fondé sur une contractualisation directe avec les EPCI via la signature de Contrats Ambition Région.

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux a approuvé les projets inscrits au Contrat Ambition Région négocié avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et a autorisé le Président à le signer.

M. le Président demande à Anne-Lucie Chapus de présenter cette délibération. Elle rappelle qu'est inscrit au Contrat Ambition Région un projet de développement des activités de pleine nature sur le territoire. Les dépenses d'investissement liées à cette opération sont de 60 000 € ht, financées à hauteur de 30 000 € par la Région.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à solliciter une subvention de 30 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite une subvention de 30 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de développement des activités de pleine nature sur Val'Éyrieux ; charge le M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

3. Culture

A. Arche des Métiers et Ecole du Vent : demande de subvention 2018 au Département de l'Ardèche

Anne-Lucie Chapus continue en exposant au Bureau qu'une demande de subvention doit être déposée auprès du Département de l'Ardèche afin que celui-ci continue à soutenir L'Arche des Métiers et l'École du Vent dans leurs actions intra-muros et extra-muros.

Il est proposé au Bureau de déposer un dossier de demande de subvention pour l'année 2018 et de solliciter l'aide la plus élevée auprès de Département de l'Ardèche pour les actions menées par les deux structures.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite l'aide la plus élevée auprès du Département de l'Ardèche pour les actions menées par L'Arche des Métiers et l'École du Vent en 2018 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

B. Arche des Métiers : demande de subvention 2018 à la Région

Anne-Lucie Chapus indique qu'une demande de subvention doit également être déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de solliciter un soutien aux actions menées par L'Arche des Métiers sur Val'Éyrieux, le Département et la Région.

Il est proposé au Bureau de déposer un dossier pour l'année 2018 et de solliciter l'aide la plus élevée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite l'aide la plus élevée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions menées par L'Arche des Métiers en 2018 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

C. Aménagement des locaux d'animation de l'École du Vent : demande de subvention

M. le Président laisse la parole à Carine Faure, qui expose au Bureau que sont prévus des travaux d'aménagement des locaux d'animation de l'École du Vent, au sein de l'ancienne auberge de St Clément.

Ce bâtiment est actuellement vide et pourrait accueillir à l'étage une partie des locaux de l'École du Vent (salle d'activités, espace hors sac...).

Pour ce qui est du rez-de-chaussée, la Commune de St Clément prévoit de le réaménager en restaurant, avec une partie boutique à voir dans un second temps.

Le coût de l'opération pour Val'Eyrieux a été estimé à environ 350 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à demander des subventions aux divers financeurs : État (DETR 2018), Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région), Département de l'Ardèche.

Carine Faure précise que ces travaux ne pourront débuter qu'une fois que Val'Eyrieux aura acquis le 1^{er} étage du bâtiment auprès de la Commune de St Clément. Un rencontre à ce sujet a récemment eu lieu avec le Maire.

Catherine Faure conclut en mettant en avant qu'il s'agit d'un projet touristique important pour le territoire.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

4. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard, Vice-président en charge de la compétence.

A. Signature d'une convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Borée pour l'alimentation du hameau de Serre (Chanéac)

M. Fayard rappelle au Bureau qu'ont été réalisés des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre le hameau de Chauvy, sur la commune de Borée, et le hameau de Serre, sur la commune de Chanéac, ce dernier connaissant régulièrement des problèmes d'approvisionnement.

Il indique qu'une convention doit être signée entre la Communauté de communes Val'Éyrieux et la commune de Borée afin de définir les droits et obligations de chaque partie ainsi que les conditions techniques et financières de cette interconnexion.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer cette convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Borée pour l'alimentation du hameau de Serre (Chanéac).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Borée pour l'alimentation du hameau de Serre (Chanéac) ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

B. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention

Carine Faure indique en préambule qu'une réflexion a été menée sur les dossiers de demandes de subvention à déposer pour 2018 et les projections pour 2019.

Les deux délibérations qui suivent concernent des dossiers déjà déposés mais qui n'ont pu aboutir et qui doivent donc à nouveau être présentés aux financeurs :

- ▶ Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : déposé à DETR 2017 mais retiré ensuite au profit d'un autre dossier ; dépôt 2018 au FSIL pour ne pas mettre en concurrence les dossiers déposés à la DETR.
- ▶ Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de St Agrève, Intres et St Julien Boutières : déposer à DETR 2017 mais annulé au vu des résultats de consultation des entreprises ; dépôt 2018 à la DETR.

M. Fayard rappelle au Bureau que sont prévus des travaux d'interconnexion du réseau potable sur la commune de St Christol. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable validé en 2011, cette opération était inscrite comme action prioritaire avec pour objectif principal l'amélioration de la desserte des habitations de St Christol.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 280 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des divers financeurs : État, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de St Agrève, Intres et St Julien Boutières : demande de subvention

Raymond Fayard rappelle au Bureau la réalisation prévue d'une interconnexion d'alimentation en eau potable entre les communes de Saint Agrève, Intres et St Julien Boutières. Ces travaux devraient permettre, à terme, la suppression de plusieurs captages.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 643 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des divers financeurs : État, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Thierry Girot en profite pour demander si les travaux prévus sur les réseaux d'eau potable traversant Arcens seront bien réalisés en 2018 car ils sont liés à l'enfouissement des réseaux secs que la Commune doit effectuer.

Raymond Fayard ajoute que le programme d'investissement 2018 n'est pas encore figé car l'urgence de cette fin d'année était de régler les problèmes de tarification. Cependant Arcens fait bien partie des projets inscrits.

M. Girot demande si le Département a fait un retour concernant le devenir du Contrat Terre d'eau. Raymond Fayard signale que le contrat a été voté à la décision modificative de décembre mais nous n'avons pas de retour à l'heure actuelle.

D. Avenant n° 4 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur l'ex-Pays du Cheylard

Raymond Fayard rappelle le contrat de délégation de service public, signé avec la société SAUR le 29 mars 2007, puis modifié par trois avenants, concernant l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard, devenue Communauté de communes Val'Eyrieux au 1^{er} janvier 2014.

La Communauté de communes ayant mis en service un nouveau poste de relèvement sur le réseau d'eaux usées au quartier de Noirois, à Dornas, cela entraîne une augmentation des charges du délégataire qu'il convient de prendre en compte dans sa rémunération auprès des abonnés.

Ainsi, l'avenant n° 4 au contrat d'affermage a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité confie au délégataire l'exploitation de ce nouveau poste de relèvement situé à Dornas.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 au contrat de délégation du service public de l'assainissement signé avec la société SAUR ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5. Travaux

M. le Président demande à Carine Faure de présenter les avenants soumis au vote du Bureau.

A. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : avenants

► Avenant n° 1 au lot n° 12

Le lot n° 12, Mobilier muséographique, attribué à l'entreprise ATELIER DE MÉLISSANDRE, doit faire l'objet d'un avenant suite à une modification du mobilier initialement prévu et à l'ajout de prestations :

- Moins-value concernant le mobilier installé
- Plus-value pour déménagement et installation de mobiliers existants ainsi que réparation et restauration de mobiliers endommagés

Ces travaux correspondent à une moins-value de 2 034,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 54 913,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 12 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise ATELIER DE MÉLISSANDRE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► **Avenant n° 1 au lot n° 13**

Le lot n° 13, Création et développement graphique, attribué à l'entreprise ZIGZAGONE, doit faire l'objet d'un avenant suite à une modification sur la scénographie.

Ces travaux correspondent à une moins-value de 920,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 4 530,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 13 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise ZIGZAGONE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► **Avenant n° 1 au lot n° 14**

Le lot n° 14, Production graphique, attribué à l'entreprise ZIGZAGONE, doit faire l'objet d'un avenant suite à une modification sur la scénographie.

Ces travaux correspondent à une moins-value de 454,50 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 3 605,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 14 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise ZIGZAGONE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► **Avenant n° 1 au lot n° 15**

Le lot n° 15, Matériels audiovisuels et éclairage scénique, attribué à l'entreprise AUDIOSOFT, doit faire l'objet d'un avenant suite à l'ajout d'éclairages sur le bureau accueil et dans les ateliers.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 2 990,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 15 975,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 15 du marché de travaux de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise AUDIOSOFT ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Réhabilitation du siège de la Communauté de communes : avenants

► Avenant n° 1 au lot n° 1

Le lot n° 1, Maçonnerie, attribué à l'entreprise LEXTRAIT, doit faire l'objet d'un avenant afin d'augmenter la capacité de la salle de réunion du R+3 et passer de 19 à 49 personnes :

- Plus-value pour création d'une issue de secours en R+3
- Moins-value sur béton armé, dallage, plancher

Ces travaux correspondent à une moins-value de 4 339,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 45 709,98 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► Avenant n° 1 au lot n° 2

Le lot n° 2, Menuiseries extérieures - Serrurerie, attribué à l'entreprise CHAZEL, doit faire l'objet d'un avenant pour des modifications concernant la trémie d'ascenseur :

- Plus-value pour pose d'une trémie d'ascenseur en aggro de béton, le service prévention du SDIS ayant préconisé une isolation coupe-feu d'une heure.
- Moins-value pour suppression de la structure métallique initialement prévue et remplacée par une maçonnerie d'agglo de béton.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 6 453,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 99 998,05 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise CHAZEL ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► Avenant n° 1 au lot n° 4

Le lot n° 4, Plâtrerie - Peinture, attribué à l'entreprise TOGNETTY, doit faire l'objet d'un avenant pour des plus-values :

- Flocage sous appartement tiers du R+3 : travaux d'isolation coupe-feu une heure sollicités par le préventionniste du SDIS afin de respecter l'isolation de l'appartement tiers du R+3

Ces travaux correspondent à une plus-value de 5 494,90 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 109 173,12 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise TOGNETTY ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

► **Avenant n° 1 au lot n° 6**

Le lot n° 6, Ascenseur, attribué à l'entreprise SCHINDLER, doit faire l'objet d'un avenant pour des plus-values :

- Modification de machine : nécessité de réduire la hauteur de machinerie embarquée car hauteur sous panne de charpente insuffisante et contrainte de pose des panneaux photovoltaïques
- Liaison téléphonique intérieure : liaison par carte GSM plus fiable et moins onéreuse à l'usage

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 050,00 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 23 030,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 6 du marché de travaux de réhabilitation du siège de la Communauté de communes, attribué à l'entreprise SCHINDLER ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Éyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 2

Appel à projet Performance énergétique des entreprises Attribution d'aides

N°	Nom de la société	Chef d'entreprise	Adresse du siège social	Adresse du projet	Activité	Nom du projet	Date d'AR du dossier complet	Montant du projet	AVIS DU JURY DU 11/12/17	MONTANT DE DEPENSE ELIGIBLE PROPOSE € HT	MONTANT D'AIDE PROPOSE*
1	SAMOV	M. Nobel HOYOS	6 rue de bard 07410 SAINT-FELICIEN	Grand Garay 07320 DEVESSET	Fonderie aluminium sous pression et usinage	Diminution des consommations énergétiques de l'entreprise par l'installation d'un système de régulation des consommations, le changement des éclairages intérieurs et le remplacement d'un four de maintien	24/07/2017	66 729,69 €	Favorable sous réserve : que l'entreprise fournisse des éléments techniques complémentaires permettant de justifier que la solution retenue pour le remplacement des fours de maintien soit énergétiquement plus performante qu'une solution standart.	66 729,69 €	20 518,91 €
2	SARL HAPPY MONDAY (Arch'office, Vivarais bureau)	M. Grégory VERGNON	ZA de La gare 07320 SAINT-AGREVE	ZA de La gare 07320 SAINT-AGREVE	Designer d'espace de travail, vente de mobilier de bureau	Rénovation énergétique performante énergétique de la partie bureaux et de l'éclairage	13/10/2017	39 535,56 €	Favorable sous réserve : - que l'entreprise apporte la confirmation du maintien d'un système de chauffage complémentaire à la PAC air/air. - de la mise en place d'un système permettant d'optimiser l'éclairage extérieur. - de la transmission d'un chiffrage des économies d'énergies générées par le projet	39 535,56 €	12 360,67 €
3	EURL AMARYLLIS - Optique Lévêque	Mme Marie-Laure PINET	1 avenue de la libération 07160 LE CHEYLARD	1 avenue de la libération 07160 LE CHEYLARD	Magasin d'optique - lunetterie	Rénovation énergétique du local du Cheylard	28/09/2017	12 176,06 €	Favorable sous réserve : - dépense liée au chauffage d'appoint éligible sous réserve que l'émetteur de chaleur soit modifié pour un système dit "à accumulation" ou "à inertie" - de la transmission du chiffrage d'économies d'énergies générées par le projet	12 176,06 €	4 152,82 €
4	SARL ROQUEDIL - Carrefour Contact Saint-Agrève	M. Gilles ROUDIL	Les Prés de Coussac 07320 SAINT-AGREVE	Les Prés de Coussac 07320 SAINT-AGREVE	GMS - franchise carrefour contact	Réfection du système frigorifique et installation d'un sas d'entrée isolant	29/09/2017	128 975,40 €	Favorable sous réserve : - Le versement de la subvention sera conditionné à la réalisation d'un audit énergétique	94 464,24 €	23 000,00 €
				*Détail des taux d'aides retenus pour le calcul des montants d'aides :		tranche de dépenses comprise entre 0 et 5 000 € HT		40 %			
						tranche de dépenses comprise entre 5 000 et 75 000 € HT		30 %			